

FRA -5202-I Construire une argumentation

- En une seule partie
- La préparation se fait en classe ou à la maison. Le temps accordé est déterminé par l'enseignant

PARTIES DE L'ÉPREUVE	MATÉRIEL NÉCESSAIRE OU PERMIS
Écriture 100 % <u>Préparation</u> Temps déterminé avec l'adulte <u>Épreuve</u> 3 heures	<u>PRÉPARATION- Relève de l'enseignant</u> • Cahier de l'adulte - <i>Préparation à l'épreuve</i> • Approuver le sujet choisi s'il s'agit d'un autre proposé • Récupérer le document <i>Préparation à l'épreuve</i> une fois la préparation terminée • Sans la présence de l'élève, vérifier la feuille de notes* et l'acheminer à la salle d'examens <u>ÉPREUVE</u> • Cahier de l'adulte - <i>cahier de l'adulte</i> • Feuille de notes signée par l'enseignant. • À la fin de l'épreuve, récupérer tous les documents **Un texte de moins de 400 mots ne sera pas corrigé et la note 0 sera attribuée • Dictionnaires usuels et spécialisés unilingues français • Grammaires • Ouvrages sur la conjugaison Mesures adaptatives selon le DAP • Utilisation du dictionnaire Eurêka • Utilisation de l'ordinateur (Word) • Utilisation de l'ordinateur avec synthèse vocale et correcteur orthographique dans l'examen numérisé • Utilisation du logiciel Antidote • Tiers du temps ajouté (durée totale : 3h20) • Local isolé • Utilisation d'un appareil de lecture (télévisionneuse, loupe, agrandissement des textes) .

- Lors d'une reprise, l'épreuve est reprise en entier. Il n'y aura qu'une seule version générique. L'élève doit écrire sur un tout autre sujet que celui abordé lors de la première épreuve.

* Cette feuille de notes doit être approuvée par l'enseignant qui y aura apposé sa signature. Les notes doivent être rédigées sous forme télégraphique. Aucune phrase complète n'est acceptée, sauf s'il y a une citation dont la source est clairement précisée.